

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018 (accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Crédit-bail de la société G2H29

Retrait de la délibération du conseil communautaire n°43 en date du 28 septembre 2017

Retrait de la délibération autorisant la signature d'un avenant au crédit-bail passé entre Quimper Bretagne Occidentale et la société G2H29.

Par délibération n°43 en date du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant au crédit-bail passé avec l'entreprise G2H29, pour le local à vocation économique qu'elle loue sur le territoire de la commune de Briec. Cet avenant proposait un nouvel échancier de paiement et l'annulation de titres pour la somme globale de 38 224,40 euros.

Considérant que l'entreprise G2H29 lèvera son option sur le crédit-bail dans les prochaines semaines, il n'y a pas de lieu de prolonger la durée de celui-ci et le passage dudit avenant ne s'avère plus nécessaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de retirer la délibération n°43 prise par l'organe délibérant lors de sa séance du 29 septembre 2017.